

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.114

**Autorisation
Spéciale de
Déversement au
réseau d'eaux
usées : restaurant
"au Bec Fin" à
Nersac**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**AUTORISATION SPECIALE DE DEVERSEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES : RESTAURANT
"AU BEC FIN" A NERSAC**

Certains établissements ne disposent pas d'installations adéquates permettant un traitement suffisant de leurs rejets d'eaux résiduaires, ils ne peuvent donc pas déverser ces rejets directement dans le milieu naturel.

Il convient alors de définir les conditions de déversement de ces effluents dans le réseau public d'assainissement.

Afin de respecter la réglementation sur les rejets au réseau d'assainissement et fiabiliser la filière de traitement des eaux usées et notamment la valorisation des boues d'épuration, la ComAGA doit maîtriser la qualité des effluents déversés dans son réseau d'assainissement.

De plus, la ComAGA a défini un programme d'actions en ciblant les établissements prioritaires selon leur activité. Cette démarche rejoint pour l'essentiel la liste exigée par l'Agence de l'Eau pour l'attribution de la prime pour l'aide à la bonne gestion des boues.

Dans ce cadre, plusieurs établissements ont été rencontrés et pour certains la finalisation des documents est réalisée.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 4 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'autorisation spéciale de déversement (ASD) des eaux usées du restaurant « Au Bec Fin » à Nersac, dont les rejets seront traités à la station d'épuration de Nersac.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite autorisation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Recu à la Préfecture de la Charente le :

15 mai 2006

Affiché le :

17 mai 2006